



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2017**

Date
de la convocation

04/07/2017

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
24

Absents
03

(Dont
Procuration)
02

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi 10 juillet, à dix-sept heures trente (17H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 04 juillet 2017.

PRÉSENTS : Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) - M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. François EDAU - Mme Laurence LAROCHELLE - M. José JULAN - Mme Chantal MACHARES - M. Jimmy FAUSTA.....(24)

REPRÉSENTÉS : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Annick BARTHEL (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE).....(2)

ABSENTS : Mme Lucie LAROCHELLE - M. Jean LIBER - Mme Laurence CHRISTOPHE.....(3)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Laurence LAROCHELLE a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

15

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CRÉATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET**

Vote à
l'unanimité

Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

29 AOUT 2017

La Publication
et/ou la notification
du :

29 AOUT 2017

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L.1612-1 ;
- Vu le Budget communal de l'exercice 2017 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 35 ;
- Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier des emplois des Animateurs Territoriaux ;
- Considérant la nécessité de créer un (1) poste de façon à répondre à des besoins en personnel de l'administration communale ;
- Vu le tableau des effectifs budgétaires de la commune de Trois-Rivières ;

Le Conseil Municipal,

.../...



.../...

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

De Créer le poste suivant au sein de la commune de Trois-Rivières selon les modalités arrêtées ainsi qu'il suit :

- Filière : Animation
- Cadre d'emplois : animateurs Territoriaux
- Grade : animateur
- Nombre d'heures : 35 heures / semaine (Temps complet)
- Nombre de poste : un (1)
- Condition : statutaire
- Date d'effet : Année 2017

Article 2 :

De Préciser que ce poste sera pourvu suivant les conditions prévues par les décrets précités.

Article 3 :

De Dire que la rémunération de cet agent qui sera nommé par Madame le Maire fera l'objet d'une inscription budgétaire de l'exercice 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

